

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

**Réunion informelle des ministres européens en charge de
l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et des
ministres de l'enseignement supérieur
25-26 novembre 2008, Bordeaux**

Note de synthèse

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du processus de Copenhague, lancé en 2002, et qui a pour objectif de renforcer, dans une Europe caractérisée par la diversité de ses systèmes, la coopération portant sur l'EFP en vue d'accroître la transparence et la confiance mutuelle. Le processus contribue à la Stratégie de Lisbonne dans ses dimensions économique et sociale. Il fait l'objet d'une évaluation tous les deux ans.

La réunion informelle de Bordeaux avait pour objet de procéder d'une part à la troisième évaluation et d'adopter, d'autre part, un communiqué dressant le bilan des travaux conduits depuis 2006 et proposant des priorités renouvelées pour 2009-2010.

Par ailleurs, les ministres en charge de l'enseignement supérieur ont été invités, pour marquer les liens entre l'EFP et l'enseignement supérieur, dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie. La « Charte des universités européennes pour l'apprentissage tout au long de la vie » y a été présentée.

Parties prenantes

Le « Communiqué de Bordeaux » été adopté par la Commission européenne, les organisations européennes de partenaires sociaux et par les ministres en charge de l'enseignement et de la formation professionnels des 27 Etats membres de l'Union européenne, des 2 états membres candidats (Croatie et Turquie) et des 3 états membres de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège).

Etaient également représentés lors de cette réunion la Fondation européenne pour la formation (elle a pour but de contribuer au développement des systèmes d'éducation et de formation des pays partenaires de l'UE) et le Centre européen de développement de la formation professionnelle (Cedefop).

Le Commissaire européen M. Ján Figel et les ministres ont aussi remis, au cours de la matinée, leurs prix aux lauréats du concours "EUROSKILLS" des différents pays.

Problématique

1. L'évaluation du processus de Copenhague portant sur la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels.

Cette évaluation a constitué l'objet de la matinée, il s'agissait de :

- dresser le bilan des travaux conduits et des outils créés en termes d'impacts pour l'UE et pour les Etats membres : quels apports et quels effets sur les politiques nationales ?
- procéder à l'état des lieux des enjeux actuels et futurs pour les systèmes d'éducation et de formation professionnels : quels défis à relever ?
- dégager des priorités renouvelées pour la poursuite de la coopération européenne dans le domaine de l'EFP

Préalablement à la réunion, les ministres et représentants des partenaires sociaux avaient été invités à préparer une intervention relative à deux questions : « Quels sont les facteurs de progrès pour développer l'attractivité, l'excellence de l'EFP et la mobilité dans l'espace européen ? » et « comment répondre aux futurs besoins de qualifications d'ici 2020 ? ».

2. La contribution de l'enseignement supérieur à l'apprentissage tout au long de la vie. La réflexion a porté sur la question suivante : Comment développer la contribution des universités à l'éducation et à la formation tout au long de la vie et comment intégrer ce principe dans leurs stratégies ?

Bilan/perspectives

1. L'évaluation du Processus de Copenhague et les priorités renouvelées pour 2009-2010

>Le bilan des travaux du processus de Copenhague

Le processus de Copenhague a permis d'affirmer, au plan européen, l'importance de l'EFP et a contribué à la parité d'estime avec l'enseignement général et l'enseignement supérieur. Il a conduit à la création d'instruments qui constituent des éléments moteurs pour la modernisation des systèmes nationaux ; il a également favorisé une meilleure connaissance mutuelle

>L'état des lieux des enjeux actuels et futurs pour les systèmes d'éducation et de formation professionnels

L'Europe de l'EFP doit prendre en compte des défis majeurs : crise économique, persistance du chômage des jeunes, faible participation des adultes à la formation continue, vieillissement démographique avec notamment un déficit prévisible de compétences à l'horizon 2020, à la fois quantitatif et qualitatif, rapidité des progrès technologiques, défis environnementaux, compétition mondiale accrue.

Dans ce contexte, l'EFP, qui se situe à la croisée des politiques économiques et des politiques sociales et d'emploi, doit promouvoir l'excellence et garantir en même temps l'égalité des chances. Il devrait jouer un rôle clé dans la production des compétences dont l'Europe aura

besoin demain et favoriser la mise en œuvre de stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie.

2. Le Communiqué de Bordeaux définit quatre grandes priorités pour la coopération européenne en matière d'EFP pour la période 2009-2010

« Mettre en œuvre au niveau national et au niveau européen les outils et dispositifs de la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels. »

Il convient de se concentrer sur la mise en œuvre effective des outils européens élaborés pour soutenir la qualité des systèmes, la transparence et la confiance mutuelle. Ce sont notamment l'Europass (2004), le Cadre Européen des certifications (CEC - 2008), le futur système européen de crédit d'apprentissage pour l'EFP (ECVET), le futur cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans le domaine de l'EFP - (CERAQ).

« Renforcer la qualité et l'attractivité des systèmes d'enseignement et de formation professionnels ».

L'attrait, l'accessibilité et la qualité doivent permettre à l'EFP de jouer un rôle majeur dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie. Un double objectif devrait être visé : soutenir les performances des entreprises, leur compétitivité et leur capacité d'innovation mais aussi favoriser l'équité et permettre aux citoyens d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'emploi ou reprendre une formation, pour exercer une citoyenneté active et pour assurer leur développement personnel.

Dans ce contexte, il s'agira notamment d'accorder une attention particulière à l'information et à l'orientation des jeunes comme des adultes ; de soutenir l'acquisition de compétences-clés ; de renforcer les liens entre l'enseignement général, l'EFP, l'enseignement supérieur et la formation des adultes ; de développer la formation initiale et continue des acteurs de l'enseignement et de la formation professionnels.

« Renforcer les liens entre l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et le marché du travail ».

L'amélioration de l'articulation entre l'EFP et le marché du travail constitue un élément essentiel du renforcement de la performance et de la qualité des systèmes d'EFP. Ainsi, le communiqué souligne qu'il conviendrait notamment de mieux anticiper les besoins en compétences, développer l'alternance en formation et prendre en compte plus efficacement les besoins des publics adultes.

« Renforcer les modalités de la coopération européenne ».

Pour améliorer l'efficacité du processus de Copenhague, tous les pays ont souligné une triple nécessité : renforcer le travail en réseau pour échanger et expérimenter, favoriser l'implication des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des priorités, consolider la gouvernance du processus et la coopération. Il s'agira aussi de consolider la visibilité de l'EFP au plan européen en veillant à son articulation avec les politiques d'enseignement

scolaire et d'enseignement supérieur. Enfin, la coopération avec les pays tiers devra être poursuivie.

2. La contribution des universités à l'apprentissage tout au long de la vie

Le Président de l'Association Européenne de l'Université a présenté la « Charte des universités européennes pour l'apprentissage tout au long de la vie » : elle a pour objet de soutenir les universités d'Europe dans le développement de leur rôle spécifique en tant qu'institutions d'apprentissage tout au long de la vie.

Au vu de cette Charte et des interventions des ministres, il est apparu que plusieurs axes d'action peuvent être développés, tels que :

- intégrer les concepts d'apprentissage tout au long de la vie dans les stratégies des universités ;
- adapter les programmes d'études à un public diversifié pour augmenter la participation des adultes et les inciter à retourner à l'université ;
- fournir des services d'orientation appropriés ;
- développer la validation des acquis de l'expérience ;
- favoriser des démarches d'assurance-qualité au sein des universités ;
- développer des partenariats au niveau local, régional et international.

Documents sources

- *Communiqué de Bordeaux sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels : Communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne réunis à Bordeaux le 26 novembre 2008 pour revoir les priorités et les stratégies du processus de Copenhague :*

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/bordeaux_fr.pdf

- *Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels – adoption le 21 novembre 2008*

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:018:0006:0010:FR:PDF>

- *Charte des universités européennes pour l'apprentissage tout au long de la vie – Association Européenne de l'Université (2008)*

http://www.eua.be/fileadmin/user_upload/files/Publications/EUA_Charte_Fr_LY.pdf

« Europass », « Cadre européen des certifications », « ECVET », « Cadre européen de référence pour la qualité en formation professionnelle » : des outils européens en faveur de la transparence, la qualité et la reconnaissance des compétences et des qualifications.

Le processus de Copenhague a permis la création de plusieurs outils européens destinés à favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences et des qualifications, et ainsi à faciliter la mobilité des apprenants et des travailleurs.

Le portfolio « Europass » constitue le premier de ces outils, établi en 2004. Il comprend plusieurs documents normalisés au plan européen qui permettent aux citoyens de décrire leurs qualifications et compétences et de rendre ces informations simples d'accès pour une entreprise ou un centre de formation établi en Europe. Le portfolio soutient ainsi la mobilité des personnes, jeunes et adultes, qu'elle soit « géographique et professionnelle, nationale ou européenne ».

Au-delà de ce portefeuille de documents normalisés, le cadre européen des certifications professionnelles, adopté en avril 2008 (CEC), doit lui être considéré comme un « traducteur » : le CEC est un cadre de référence qui comporte une grille de huit niveaux. Ceux-ci permettent de situer les certifications en termes d'acquis d'apprentissages, quel que soit le système dans lequel les certifications ont été acquises.

Le CEC doit permettre aux Etats membres d'établir une correspondance avec leurs niveaux de certification nationaux. Il devrait ainsi faciliter la lecture et la compréhension des certifications entre différents pays. Les Etats membres sont invités à mettre en relation leurs systèmes de certification avec le CEC à compter de 2010.

Complémentaire au CEC et fondé lui aussi sur la notion « d'acquis d'apprentissage », le système de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) devrait être officiellement adopté au début de l'année 2009, la Présidence française ayant pu obtenir un consensus sur ce dispositif.

ECVET peut être représenté sous la forme d'un système de transaction qui permettra à une personne de transférer ses acquis d'apprentissages d'un contexte national vers un autre et dans lequel les acquis considérés seront validés, reconnus et pris en compte pour l'obtention d'une certification. ECVET propose pour ce faire une méthode qui permet de décrire une certification en termes d'unités d'acquis d'apprentissage transférables et capitalisables.

ECVET devrait être mise en place de façon progressive à compter de 2012, en prenant appui sur des expérimentations.

Enfin, la Présidence française a également permis d'obtenir un consensus en vue de l'adoption début 2009 du Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans le domaine de l'EFP (CERAQ) : ce cadre fournit un ensemble d'outils pour les systèmes et prestataires d'EFP à utiliser sur la base du volontariat, destiné renforcer la qualité et la transparence des systèmes d'EFP, et donc la confiance mutuelle.